

Quarante-deuxième session de la Conférence de la FAO

Introduction au point 23 – Barème des contributions 2022-2023

Le document dont la Conférence est saisie expose le barème des contributions de la FAO qui est proposé pour 2022-2023. Celui-ci découle du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies en vigueur en 2021, qui était également en vigueur en 2019. Le barème pour 2020-2021 est également indiqué aux fins de comparaison.

Le barème des contributions de la FAO qui est proposé pour 2022-2023 a été examiné par le Comité financier à sa cent quatre-vingt-cinquième session, en mars 2021, et par le Conseil à sa cent soixante-sixième session, en avril 2021.

La Conférence est invitée à approuver le projet de résolution sur le barème des contributions pour 2022-2023 soumis par le Conseil et présenté dans le document C 2021/LIM/6.

M. Laurent Thomas, Directeur général adjoint